



Vers une sélection à la fac : 12 choses qu'on ne vous dit pas sur Parcoursup

Vers une sélection à la fac : 12 choses qu'on ne vous dit pas sur Parcoursup : Ce lundi, la plateforme Parcoursup d'accès aux études supérieures ouvre aux lycéens. Elle va bousculer le paysage de l'enseignement supérieur en instaurant un tri des élèves à l'entrée de l'université.. C'est une opération de communication rondement menée. Ce lundi 22 janvier, la plateforme Parcoursup d'accès aux études supérieures ouvre enfin aux lycéens, et, foi de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, tout va bien se passer. Il n'y aura plus de tirage au sort, ni d'algorithme retors laissant des milliers de malheureux sans affectation. Mieux, dans ce monde idéal, tous les candidats trouveront chaussure à leur pied, pour peu qu'ils optent pour le giron bienveillant et protecteur de l'université. Les plus affûtés, ceux, qui, grâce à leur parcours dans le secondaire, maîtriseront les "attendus" de la formation visée, se verront répondre "oui". Les autres auront droit à un "oui si", les invitant à intégrer des licences slow life en quatre ans agrémentées (ou non) de modules de remédiation. Voilà pour le tableau de Parcoursup, et plus globalement du grand plan Etudiant vendu par la ministre aux médias, et, partant par, les chefs d'établissements aux élèves et à leurs familles depuis quelques semaines. La suite après cette publicité La mécanique est-elle aussi simple et le tableau aussi idyllique ? Non, la synthèse macroniste est puissante mais elle a ses limites. La ministre a beau bannir le mot "sélection" de son vocabulaire, Parcoursup bouscule bien le paysage de l'enseignement supérieur, en instaurant un tri des élèves à l'entrée de l'université. Cela ne concerne pas toutes les filières, non – on pourra toujours accéder sans filets aux facs de lettres ou de socio, rebelles mais peu prisées, où se concentrent les derniers grognards de la démocratisation universitaire. Mais dans les établissements bénéficiant – à tort ou à raison - d'un prestige particulier (les facs de Paris intra-muros, héritières de la Sorbonne, les grandes universités régionales comme Lyon ou Bordeaux) et dans les filières dites en tension – droit, premières années de préparation aux concours des études de santé (Paces), psychologie et sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) – où la demande des étudiants excède largement les capacités d'accueil, c'est bien un recrutement au mérite qui va se substituer au tirage au sort, faute de moyens nécessaires pour absorber les 40.000 étudiants supplémentaires générés par le baby-boom de l'an 2000. Est-ce honteux ? Non. C'est le choix du pragmatisme, défendu par nombre d'universitaires, qui, devant la pression démographique et la démonétisation avérée du bac (90% de réussite en filière générale), estiment acceptable de fermer partiellement les portes de la fac. Pourvu que cette sélection ne soit pas une fin en soi. Et, pourvu qu'on ménage un accès privilégié à quelques lycéens aux parcours atypiques, dont le secondaire n'aurait pas su détecter le potentiel et la motivation. Ce pourrait être le discours du gouvernement. Mais ça ne l'est pas. On peut comprendre les pudeurs de la ministre. Le souvenir des manifestations de 1986 a longtemps paralysé toute action déterminée en direction de l'université et de la jeunesse. Mais à ne pas vouloir dire les choses, au nom d'un irénisme de bon aloi, Frédérique Vidal et son collègue Jean-Michel Blanquer en charge de l'"infra-bac" prennent le risque de créer bien des déceptions. "L'Obs" a donc passé Parcoursup au scanner. Revenant sur ce que l'on vous dit, et ce que l'on ne vous dit pas. 1 Est-ce que Parcoursup met en place une sélection à l'entrée de la fac ? Concrètement, oui. L'objectif de la réforme étant de mettre un terme définitif au tirage au sort, les facultés seront bien amenées à classer et sélectionner les dossiers dans les filières (droit, psycho, Staps, Paces) et les facs très cotées où les demandes excéderont les capacités d'accueil. Pour ne pas heurter les sensibilités – et préserver la communication gouvernementale, il ne sera jamais dit "non" à un lycéen candidatant à une formation universitaire. Les dossiers mal notés ne seront pas écartés mais déclarés "en attente". Une attente qui pourrait s'avérer... éternelle, si des candidats mieux placés ne se désistent pas. Bien conscient de la pression s'exerçant sur ces filières universitaires dites "en tension", le gouvernement a promis de faire un effort budgétaire (de 12 millions d'euros) pour ouvrir 22.000 places nouvelles (sachant qu'il existe 140.000 places vacantes dans le supérieur), ce qui sera insuffisant pour satisfaire toutes les demandes, d'autant que la population étudiante va encore augmenter de 30.000 à 400.000 unités à la rentrée 2018. Par ailleurs le sous-financement du supérieur est tel que plusieurs facs (Amiens, Dijon, Clermont,

Limoges, Orléans...) sont soumises à des plans de retour à l'équilibre et à un gel des embauches depuis plusieurs années. A moins d'un coup de pouce très substantiel du gouvernement, il est hors de question pour elles d'augmenter leurs effectifs étudiants. 2 Est-ce que les critères de sélection seront les mêmes d'une fac à l'autre ? Le gouvernement s'est contenté de fixer des attendus très abstraits filière par filière – par exemple "savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles" en droit ou "faire preuve de curiosité intellectuelle, et plus particulièrement pour les sciences humaines" en psychologie. Autant dire que cela laisse énormément de latitude aux universités pour trier les candidatures. Et privilégier tel ou tel profil d'étudiant. En droit, Sandrine Clavel, doyenne de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et présidente de la conférence des doyens, a tenté "d'uniformiser, sinon d'harmoniser" les critères d'examen des candidatures et plaide pour que toutes les facs, quelle que soit leur attractivité, conservent un minimum d'hétérogénéité dans leurs effectifs. "La vocation de l'université n'est pas d'accueillir uniquement des bacs S avec mention." Elle Clavel réfléchit d'ailleurs à réserver un quota de places à des étudiants plus fragiles, les fameux "oui si", que la réforme prévoit de mieux accompagner. Elle ne peut garantir toutefois que certains établissements fassent bande à part et partent à la chasse aux meilleurs lycéens. "Je n'ai aucun pouvoir de contrainte sur mes collègues, pas plus que le ministère ; les facs sont autonomes." 3 Quels seront les éléments pris en compte pour sélectionner les étudiants dans les filières en tension ? Le ministère insiste dans sa communication sur le fait que les "résultats scolaires ne constituent qu'une partie du dossier". "Le projet du candidat, sa motivation, ses acquis compteront également". Ces éléments seront en particulier valorisés dans le "projet de formation motivé", que le lycéen devra rédiger pour valider son vœu. Dans la réalité, ces informations seront consultées (et encore...) dans les filières sélectives – BTS, IUT, prépas, écoles post-bac – où le taux d'encadrement est assez élevé. Mais pas à l'université, où les enseignants-chercheurs n'ont ni la volonté ni la possibilité de se lancer dans l'étude minutieuse de 5.000 à 10.000 dossiers. "Les lettres de motivation, il faut être sérieux, on ne les regardera pas", tranche Didier Delignières, le président de la conférence des doyens de Staps, professeur à Montpellier. Pour sélectionner leurs futurs étudiants, les facs recourront en fait à des évaluations purement quantitatives, s'appuyant sur des moyennes de notes reçues en 1ère et terminale (bac français compris), lesdites notes étant réunies sur la fiche Avenir transmise à Parcoursup par les lycées. Toute la subtilité résidera dans la nature des notes – et leur pondération – choisies pour évaluer tel ou tel attendu de la formation. Seule exception à cette démarche centrée sur les résultats scolaires : le mode de sélection adopté par les départements Staps. La filière a mis en place une machinerie complexe qui attribuera un nombre de points égal aux qualités littéraires (sur la base des notes du bac français), aux compétences scientifiques (notes de 1ère et terminales dans les matières scientifiques), au niveau sportif et aux engagements associatifs ou citoyens, "le top pour nous en la matière étant d'avoir une expérience de sapeur-pompier volontaire", précise Didier Delignières. Mais au fait comment évaluer quantitativement un engagement citoyen ? Le doyen montpelliérain, qui a travaillé en étroite collaboration avec les informaticiens du ministère pour adapter la plateforme aux demandes spécifiques de sa filière, répond : "En établissant un référentiel d'initiatives ou de responsabilités, en leur attribuant à chacune un certain nombre de points, et en récupérant ces informations auprès des lycéens via Parcoursup." 4 Le traitement des candidatures sera donc totalement automatisé ? En Staps, il le sera "au maximum", puisque la conférence des doyens est allée jusqu'à établir une règle pour départager les lycéens présentant le même nombre de points – "on donnera la priorité aux candidats présentant le profil de notes le plus homogène", dit Didier Delignières. Les autres filières en tension prévoient une intervention humaine "à la marge", se concentrant sur les dossiers tangents ou les ex æquo. Problème : alors que les lycéens peuvent faire jusqu'à 28 vœux non hiérarchisés (10 vœux dont 2 groupés pouvant donner lieu à 10 sous-vœux), comment déterminer le classement à partir duquel les établissements commenceront à refuser des candidatures ? "Si nous nous retrouvons dans la configuration de l'année dernière, nous aurons 800 places en L1 pour 8.000 demandes, mais toutes ne seront pas des premiers vœux, donc où se trouvera le seuil d'admission : au niveau de la 3.000e place ou de la 5.000e ? Nous avons demandé des projections aux services du ministère, ils ont été incapables de nous les fournir", déplore Aurora Chaigneau, prof de droit privé à Nanterre. Consciente de cet état de fait, la présidente de la conférence des doyens de droit Sandrine Clavel préconise de se fier

dans un premier temps au seul classement fourni par les ordinateurs. Et de commencer à ouvrir les dossiers quand 90% des places auront déjà été attribuées. "Ce n'est peut-être pas optimum, mais sur des masses telles de dossiers, on ne peut pas faire mieux. Et sur le fond, qu'est-ce qui est le plus objectif ? Un traitement automatisé ou la multiplicité de regards d'une armée d'examineurs ?" En psychologie, le doyen de la conférence des universités de lettres, Pierre-Yves Gilles admet que seuls les dossiers ex æquo seront étudiés. 5 Des formations seront-elles interdites à certaines filières du bac ? Sur le papier, non. La veille de l'inauguration de la plateforme, le 15 janvier, Frédérique Vidal a répété que les attendus ne pourront pas être "tel bac avec telle mention ou telle note dans telle matière". Pourtant certains attendus nationaux comme ceux de la psychologie ou des Staps sont assez clairs. Ils exigent un "bon niveau" dans les disciplines scientifiques, "mathématiques, physique-chimie ou SVT", laissant peu d'espoir aux bacheliers littéraires en cas d'embouteillage à l'entrée de la filière. Ce biais en faveur de tel ou tel bac pourrait encore être renforcé dans les critères de classement transmis par les facs à Parcoursup. En droit, le ministère et la doyenne Clavel ont dû intervenir pour que des universités parisiennes ne réservent pas "spécifiquement" leurs formations aux séries généralistes. Reste qu'il n'est pas nécessaire de fixer des critères aussi tranchés pour faire le tri entre bacheliers. Le choix et la pondération des différentes notes retenues peuvent suffire à en écarter un bon nombre. En droit, la conférence de doyens propose de neutraliser les notes de maths ou de philo – normalement prises en compte dans l'évaluation de capacités d'analyse – lorsque les candidats n'ont pas suivi ces matières au lycée. Mais toutes les filières ne sont pas aussi bienveillantes. En Staps un bac L classique – avec tout au plus quelques heures de SVT ou de physique en 1ere – équivalra à une note très faible en compétences scientifiques, autant dire à une élimination quasi certaine... à moins d'être sportif de haut niveau ou sapeur-pompier. Le cas des bacheliers professionnels et technologiques est encore plus complexe. "Un 12 en français au bac techno ne vaut pas un 12 en L", soupire un professeur. Des redressements de notes seront donc opérés pour prendre en compte les niveaux d'exigence variables des différents bacs. Ce qui dans les filières en tension pourrait être fatal aux "pros" et aux "technos". Pierre-Yves Gilles, le président de la conférence des doyens des universités de lettres, reconnaît d'ailleurs que, pour ces bacheliers, l'accès à des filières en tension comme la psychologie "risque de poser problème". 6 Les différences de notation entre lycées auront-elles un impact ? On l'aura compris : les notes attribuées en contrôle continu par les profs de lycée vont jouer un rôle majeur dans le classement des dossiers. De même que les avis "favorable", "très favorable" ou "réservé" livrés par les conseils de classe. Dans la plupart des facs, cet avis "informatif" censé juger de la capacité du lycéen à suivre la formation envisagée se verra associé à une note, et comptera donc dans le décompte de points final (avec pour effet pervers d'inciter les profs à multiplier les avis favorables pour ne pas nuire à leurs ouailles...). Cette méthode d'évaluation reposant en grande partie sur les enseignants du secondaire pose la question de la sévérité très variable des notations d'un lycée, voire d'une académie à l'autre. Les prépas, les BTS et les IUT sont sensibilisés depuis longtemps à cette question, et s'intéressent de près au niveau des établissements, d'où viennent leurs candidats. Les facs de droit ou de Staps n'en auront pas les moyens et se contenteront de pondérer chaque note en fonction du positionnement de l'élève dans sa classe. Sans le rechercher explicitement, le système pourrait donc donner un léger avantage aux lycéens issus des établissements les plus défavorisés. Un biais qui a déjà été constaté dans le système Affelnet affectant les élèves des collèges parisiens dans les différents lycées de la capitale. 7 Qui seront les gagnants et les perdants de la réforme ? Dans son discours de politique générale début juillet, Edouard Philippe, annonçant la réforme du supérieur à venir, s'était ému du sort de ces "bacheliers, parmi les plus méritants, exclus par tirage au sort des filières qu'ils ont choisis". On ne s'étonnera donc pas que les nouvelles règles d'accès au supérieur profitent d'abord aux lycéens doués. Les meilleurs d'entre eux – a priori un quota de 10% d'élèves par établissement - se verront garantir un "accès prioritaire à une formation publique sélective ou non sélective [donc quand même un peu... sélective, NDLR]". Ceux qui ne disposeront pas de ce sésame, devraient toutefois retomber aisément sur leurs pieds. Les vœux n'étant plus hiérarchisés, un bon lycéen, retoqué d'une prépa très sélective, pourra intégrer une formation universitaire en tension sans trop de problèmes, puisqu'il ne se fera plus doubler par des camarades moins brillants ayant placé cette formation en premier vœu. Les perdants seront a contrario les bacheliers ric-rac souhaitant poursuivre leurs

études dans une filière en tension. Ainsi que les bacheliers littéraires, professionnels, et technologiques, pour les raisons évoquées plus haut. 8 Parcoursup va-t-il introduire une hiérarchie entre universités ? A partir du moment où étudiants et universités sont libres de se choisir, une hiérarchisation des facs va intervenir automatiquement. Cette hiérarchisation va être d'autant plus marquée que le gouvernement a fait sauter le critère de proximité géographique dans les critères d'affectation. Autrement dit, les facs pourront faire passer de très bons lycéens habitant en dehors de leur académie devant des lycéens moyens vivant à proximité. Cette petite révolution, justifiée par une volonté louable d'encourager les jeunes Français à la mobilité, suscite pas mal d'inquiétude dans les facs du bassin parisien qui craignent l'effet d'aspiration des grandes institutions issues de la vieille Sorbonne. Certains enseignants, comme Lucie Delabie, la doyenne de la fac de droit d'Amiens, s'efforcent de relativiser : "Tous nos bons étudiants de L1 ne partiront pas à Paris ; la vie y est très chère et les très grandes universités peuvent effrayer." Le gouvernement a toutefois pris en compte ce risque de déstabilisation et les recteurs seront amenés à fixer "un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de leur secteur de recrutement pour chaque formation dans laquelle le nombre de vœux excède la capacité". Reste que les facs parisiennes étant notoirement en surcapacité par rapport à la population parisienne (seuls 35% des étudiants de licence sont issus de l'académie), les Assas et autres Jussieu pourront librement faire leur marché sur le marché national des meilleurs lycéens. Au grand désespoir des... cancre parisiens qui jusqu'à présent accédaient aisément à des formations de qualité sur le seul critère de la proximité géographique. 9 L'absence de hiérarchie entre les vœux est-elle si vertueuse ? Le système APB demandait aux lycéens de prioriser leurs choix. Le rang du vœu étant un des deux critères d'affectation avec la proximité géographique. Ce système poussait à des stratégies complexes, et souvent contre-productives – privilégier un second choix sur un premier pour être sûr d'obtenir une affectation, quitte à le regretter ensuite éternellement. Parcoursup se veut plus limpide. Concrètement, le lycéen devra valider dix vœux avant le 31 mars. Sachant que deux de ces vœux peuvent être des vœux multiples contenant chacun jusqu'à dix sous-vœux (par exemple dix première année de médecine en Ile-de-France, ou dix prépas scientifiques en Centre-Val-de-Loire). Ces vœux seront tous traités sur un pied d'égalité et les réponses des formations demandées arriveront le 22 mai sous les formes "oui", "oui si", "non" (pour les formations sélectives) et "en attente". Dès que le lycéen aura deux réponses positives – "oui" ou "oui, si" - il devra renoncer dans la semaine à l'une de ces deux formations. A moins qu'il n'opte définitivement pour l'une d'entre elles, il restera en lice pour les autres formations pour lesquelles il restera "en attente". Cette procédure "au fil de l'eau" permet au lycéen d'opter pour une formation de la manière la plus éclairée et sans nourrir la désagréable impression d'être passé à côté d'un meilleur choix. Mais l'absence de hiérarchisation, couplée à une communication gouvernementale peu explicite, peut également l'inciter à surestimer ses chances d'intégrer une formation sélective ou en tension. Or, les points précédents montrent que le système universitaire version Parcoursup ne supprime pas les goulets d'étranglement. 10 N'y a-t-il pas un risque de paralysie du système ? Tout dépend de l'attitude des candidats. Le gouvernement espère que les futurs bacheliers, sans l'avoir spécifié, auront en tête une hiérarchie claire de leurs dix vœux et se détermineront très vite dès qu'ils recevront les premières réponses des formations. Le plan Etudiant prévoyait d'ailleurs de renforcer l'accompagnement des lycéens en terminale, via la nomination d'un deuxième professeur principal (les professeurs principaux étant chargés d'une mission d'aide à l'orientation des élèves), et la neutralisation partielle de deux semaines de cours consacrées à l'orientation. Dans les faits, la première "semaine de l'orientation" prévue fin novembre a rarement été organisée, et le recrutement des deuxièmes professeurs principaux n'est pas encore bouclé dans certains établissements, nombre d'enseignants estimant la responsabilité et la charge de travail trop importantes au vu du dédommagement prévu. Cet encadrement très relatif des lycéens pourrait avoir des conséquences fâcheuses. "S'ils mettent tous une semaine à se désister, vous imaginez bien que le système ne peut pas fonctionner ; nous commençons nos formations fin août, nous ne pouvons pas nous permettre de boucler nos recrutements en septembre", alerte Marc Renner. Partant de ce constat, le président de la Conférence des écoles françaises d'ingénieurs (Cdefi) a obtenu du ministère que les écoles d'ingénieurs post-bac soient autorisées à pratiquer du surbooking. "Contrairement à la fac, nous avons un historique en matière de sélection. Sur les 15.000 candidats au concours Insa, nous savons grosso modo jusqu'à quel

rang les différentes écoles recrutent. Il est donc possible dès le 22 mai d'appeler un nombre de candidats supérieur à nos capacités d'accueil, en anticipant les désistements." Marc Renner, par ailleurs directeur de l'Insa Strasbourg, assume d'autant mieux cette politique que le contexte de plus en plus concurrentiel de Parcoursup favorise selon lui les stratégies proactives. "Si un candidat hésite entre deux formations, on peut imaginer qu'il dise oui à celle qui le contacte en premier". Et tant pis pour les prépas et les facs de sciences qui, elles, n'ont pas prévu de se livrer à ce petit jeu. On notera également que Gilles Roussel, le président de la Conférence des Présidents d'université, préconise que les lycéens soient invités à hiérarchiser leurs vœux, une fois le bac passé, afin de "s'assurer que la convergence entre la demande et l'offre de formations se fait bien dans les temps". Comme quoi, le doute demeure. 11 Quelles solutions pour les lycéens dont tous les vœux auront été rejetés ? Si un lycéen fait fanny ou si la ou les propositions d'admission qui lui ont été faites ne lui vont pas, il pourra participer à la "phase complémentaire" de Parcoursup à partir du 26 juin. Celle-ci lui permettra de consulter l'ensemble des formations disposant de places vacantes et de formuler de nouveaux vœux. S'il n'a toujours pas trouvé de solution ou s'il n'a pas voulu participer à cette phase complémentaire, son dossier sera repris en main par une "commission d'accès au supérieur", pilotée par chaque recteur, et censée lui garantir une place dans le supérieur avant le 21 septembre. Que pourra-t-elle lui proposer ? Une place dans la prépa ou l'université de ses rêves ? C'est très peu probable. La commission va plutôt l'aiguiller vers d'autres formations "au plus près de ses choix initiaux", quitte à l'inciter – par des aides sociales ou des places réservées dans les résidences universitaires – à envisager une mobilité en dehors de son académie de résidence. Avant que cette commission ne se réunisse, il lui sera demandé de lister ses priorités pour que la proposition faite soit la plus pertinente possible. Selon les cas, un candidat à des études de droit à Paris pourra ainsi se voir proposer une fac de droit, mais en banlieue, ou bien une fac parisienne, mais dans une discipline moins prisée, comme la science politique. 12 Quid de la promesse du gouvernement d'accompagner les lycéens les plus fragiles ? L'accompagnement renforcé des bacheliers les plus fragiles, que le gouvernement proposait d'accepter à l'université, à condition qu'ils consentent à suivre des modules de remédiation, était un des points forts du plan Etudiant. Mais les formations répondant par le fameux "oui si" à des candidatures atypiques (notamment des bacs pros se réorientant vers des filières généralistes) risquent de se compter sur les doigts de la main à la rentrée. Le gouvernement a certes mis 7 millions sur la table pour développer ces accompagnements en 2018, mais, rapporté aux 75 universités françaises et à leurs millions d'étudiants, cela fait peu. Gilles Roussel, le président de la Conférence des présidents d'université, admet : "Nous n'avons pas la capacité de monter une telle machinerie en quelques mois. Tout au plus développerons-nous les quelques modules qui existent déjà ici et là." De toutes les filières contactées, seules les Staps ont vraiment réfléchi collectivement à la problématique et mettront en place des dispositifs ad hoc. Du côté des lettres et sciences humaines, le doyen Pierre-Yves Gilles exprime ouvertement ses doutes sur la pertinence du "oui si". "Mettre en place des remédiations, nous le faisons déjà, mais le faire sur la base des dossiers scolaires de 1ère et terminale nous paraît à la fois chronophage et peu efficace. Nous préférons jauger le niveau de nos étudiants lors de premiers partiels de décembre et nous organiser dans la foulée." En droit, la position est, disons, médiane. La doyenne Sandrine Clavel trouve l'initiative "très bonne sur le principe", mais prévient qu'il faudra "faire avec les moyens (limités) du bord". Dans bien des cas, la modularité vendue par le gouvernement pourrait ainsi se résumer à une licence en quatre ans, avec une première année allégée centrée sur les fondamentaux. Une licence slow life en quelque sorte. Gurvan Le Guellec